



Rajouter un colocataire sur un bail hlm.unique

Par **Talathis**, le **29/09/2020** à **05:39**

Bonjour j' habite mon hlm.seule mes deux enfants eyant partis vivre en colocation.
j'ai un ami qui habite mon logement depuis 2 mois.
Nous souhaitons devenir colocataires en regle et mettre nos deux noms sur le bail hlm.
Depuis 2018 l'hlm a ouvert la voie a la colocation fort heureusement. Y a t- il un formulaire d'avenant pour demander le rajout fixant les participations de chacun , ou doit on signer deux contrats différents?
Le hlm va t il augmente le loyer vu le montant total de nos revenus?
Moi j'ai actuellement 500 et min ami 1300.
Que se passe t - il de mes droits a la caf : apl, ass?
Chacun continue a faire ses déclarations ?
Que se passe t il si un de nous quitte le logement vu que je suis locataire principal?
Est-ce qu'un de mes enfants peuvent reprendre le bail de colocation si je pars?
Personnellement je suis enseignante en musique artiste donc avec plusieurs contrats qui varient de 500 euros a 1500 euros par mois durant l'année. Donc la caf complete bien avec l'ass quand je suis seule.

En vous remerciant d'avance.

Par **amajuris**, le **29/09/2020** à **09:31**

bonjour,

si vous vivez en concubinage, vous devrez informer obligatoirement la CAF de vos nouvelles situations au risque d'avoir à rembourser les sommes indument versées par la CAF.

comme votre foyer aura plus de ressources, cela risque d'impacter votre loyer.

renseignez-vous auprès de votre bailleur.

salutations